



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Montréal, le 15 septembre 2015

Aux locataires des habitations Sainte-Marie
2245 et 2255, rue de Rouen
2251 et 2261, rue Messier

Travaux pour améliorer la performance de la toiture

En bref...

Investissements

115 000 \$

Calendrier

Du 28 septembre au 20 octobre 2015

Horaire

Du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h.

Les travaux doivent être réalisés par **beau temps**. Leur durée pourrait donc varier. Dans certains cas exceptionnels, la plage horaire pourrait être prolongée, si la bonne marche des travaux l'exigeait.



Entrepreneur

Toitures Trois Étoiles inc.

Les travaux permettront de protéger votre immeuble contre les infiltrations d'eau et les intempéries.

- La toiture sera entièrement refaite.
- Une membrane élastomère blanche complètera la réfection du toit.
- Une échelle fixe sera ajoutée au mur extérieur sur un balcon du dernier étage pour faciliter l'accès au toit.
- Des bases pour les antennes satellites seront ajoutées sur le toit.

Les travaux causeront quelques **dérangements temporaires** :

- bruit,
- poussière,
- odeurs de goudron,
- présence d'équipements pouvant dégager des vapeurs d'essence.

Toutes les antennes satellites qui se trouvent actuellement sur les balcons et la toiture seront enlevées par l'entrepreneur et réinstallées sur les nouveaux supports conçus à cet effet. Il y aura perte de signal pendant cette intervention.

Vous n'aurez pas accès à votre stationnement pendant toute la durée des travaux.

À vous d'agir – Rôle du locataire

Les **locataires du dernier étage** de l'immeuble sont invités :

1. À **enlever leurs biens** personnels sur le balcon.
2. À **ne pas utiliser le balcon quand les ouvriers travaillent sur le toit**. De petits débris et de la poussière pourraient y tomber.

Dès que votre antenne satellite sera installée sur la nouvelle base, **vous en serez avisés**. Vous devrez alors **communiquer avec votre fournisseur de service** pour la faire activer.

L'OMHM remboursera les frais d'installation à la réception de la facture.

Des questions ou des préoccupations concernant le chantier, son déroulement ou le remboursement des frais d'installation? Communiquez avec **Caroline Stewart**, votre agente de liaison, en composant le **514 872-9235**.

Merci pour votre patience et votre collaboration!

LA LUTTE AUX ÎLOTS DE CHALEUR



En septembre 2008, l'Office municipal d'habitation de Montréal s'est doté d'une politique de développement durable et réalise depuis des interventions de lutte aux îlots de chaleur sur plusieurs de ses habitations. Aux endroits déterminés, l'OMHM planifie, pour les prochaines années, des rénovations qui intègrent diverses techniques comme la création de zones d'ombrage, l'installation de toitures blanches et plus encore.

Ainsi, la nouvelle toiture de votre immeuble sera recouverte d'une membrane élastomère blanche qui réfléchit les rayons du soleil, ce qui a pour effet de diminuer la quantité de chaleur emmagasinée dans le bâtiment. Il s'agit là d'une solution de rechange intéressante aux toitures traditionnelles.

PRÉVENTION SUR LE CHANTIER

Pour la durée des travaux, un conteneur à déchets sera installé à proximité de l'immeuble. Il ne devrait pas toutefois en gêner l'accès. Ce conteneur est réservé à l'usage de l'entrepreneur et est destiné uniquement aux déchets industriels. **Veillez donc ne pas y déposer vos déchets.**

Pour prévenir les accidents, assurez-vous de vous tenir loin du chantier et des équipements de l'entrepreneur. **Respectez les périmètres de sécurité délimités par des rubans jaunes, des bornes ou des clôtures.**

